

Advanced Emergency Medical Care Assistant (AEMCA) Theory Examination Information and Application Package 2012

Please retain this package for reference purposes. Any questions about the information contained in this package should be directed to the Manager of Education and Patient Care Standards, Emergency Health Services Branch (EHSB).

Note: Calculators, cell phones, Personal Data Assistants (PDAs), books and writing materials (excluding highlighters) will not be allowed in to the examination room. A pencil and eraser will be provided at the exam site for your use. You do not need to bring your own. Should you choose to utilize a highlighter, please bring your own.

Application packages can be obtained from and must be returned to:

Ministry of Health and Long-Term Care
Emergency Health Services Branch
Education and Patient Care Standards
5700 Yonge Street, 6th Floor
Toronto ON M2M 4K5

Telephone: 416 327-7820
Toll free: 1 800 461-6431

Examination Registration Information - Completing the Form

Application forms must be completed fully and be printed clearly in ink.

Session Information

On the Application Form check (✓) the examination session of your choice and make note of the dates that apply to your session.

Examination Schedule and Sites:

Session	Exam Date	Applications accepted as of	Deadlines for submissions	Potential Sites*
Winter	Feb. 15, 2012	Dec. 12, 2011	Jan. 13, 2012	Toronto, Thunder Bay, Sudbury
Summer	Jun. 13, 2012	Apr. 9, 2012	May 11, 2012	Toronto, Thunder Bay, Ottawa, Sudbury, London
Fall	Oct. 10, 2012	Aug. 6, 2012	Sep. 7, 2012	

****These examination sites may be used depending on the number of candidates.***

If you are a New Candidate check the appropriate box and continue down to the Applicant Information section.

If you are a Repeat Candidate check the appropriate box, provide your Advanced Emergency Medical Care Assistant (AEMCA) file number where indicated and note the year and month (e.g. 2006/06) of each previous examination taken. Your AEMCA file number can be found on your AEMCA Result Letter, at the top right hand corner. Do not include your EHS ID number.

Applications received after the deadline date will not be accepted.

Forms sent in by fax will not be accepted.

Trousse de demande d'inscription à l'examen théorique Préposé aux soins médicaux spécialisés d'urgence (PSMSU) 2012

Dans le but de faciliter la lecture du texte, seul le genre le plus courant est utilisé; l'autre genre est omis.

Conserver ce document aux fins de référence. Toutes questions concernant l'information trouvée dans cette trousse devraient être dirigées au directeur des Normes des soins d'éducation et de patient.

Remarque : Les calculatrices, les téléphones cellulaires, les assistants numériques personnels ("Personal Digital Assistant-PDA"), les livres et le matériel pour écrire (sauf les surligneurs) ne sont pas permis dans la salle réservée à l'examen. Une fois sur les lieux, on vous remettra, avant le début de l'examen, un crayon de plomb ainsi qu'une gomme à effacer. Il n'est pas nécessaire que vous apportiez vos propres crayons de plomb. Cependant, si vous désirez utiliser un surligneur, vous devez apporter le vôtre.

La trousse de demande d'inscription peut être commandée à l'adresse suivante et doit être retournée au :

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD)
Direction des services de santé d'urgence
Normes des soins d'éducation et de patient
5700, rue Yonge, 6^e étage
Toronto ON M2M 4K5

Téléphone : 416 327-7820
Sans frais : 1 800 461-6431

Information sur le processus d'inscription à l'examen - Renseignements sur comment compléter le formulaire

Les formules de demande doivent être remplies au complet et imprimées clairement en caractères moulés, au stylo.

Information sur les sessions d'examens

Sur le formulaire de demande, indiquez par un (✓) la session d'examen de votre choix. Prenez bien note des dates qui s'appliquent seulement à votre session d'examen.

L'horaire des examens et les sites :

Session	Date de l'examen	Demande d'inscription acceptée à partir de	Date limite pour la soumission de la demande d'inscription	Potentiel Sites*
Hiver	15 fév. 2012	12 déc. 2011	13 janv. 2012	Toronto, Thunder Bay, Sudbury
Été	13 juin 2012	9 avril 2012	11 mai 2012	Toronto, Thunder Bay, Ottawa, Sudbury, London
Automne	10 oct. 2012	6 août 2012	7 sep. 2012	

* La disponibilité des sites d'examens identifiés dépendra du nombre de candidats.

Si vous êtes un Nouveau Candidat, cochez la boîte appropriée et poursuivez à la section Renseignements pour les demandeurs.

Si vous êtes un Candidat faisant une demande répétée, cochez la boîte appropriée, soumettez votre numéro de dossier de préposé(e) aux soins médicaux spécialisés d'urgence (PSMSU) à l'endroit indiqué. Indiquez aussi le mois et l'année (p.ex. 2006/06) de chaque examen PSMSU subi précédemment. Votre numéro de PSMSU se trouve sur votre lettre de résultats de PSMSU, en haut de la page, à droite. N'incluez pas votre numéro d'identité du service de santé d'urgence.

Les demandes d'inscription reçues après la date limite ne seront pas acceptées.

Les formulaires envoyés par télécopieur ne seront pas acceptés.

Applicant Information

Print clearly your name, address and telephone number where indicated. Provide an alternate telephone number such as a mobile or work number if applicable. You can provide your email address to assist with communication regarding your application and examination information as required.

Please note that the name that appears on your certificate will be exactly as you have recorded it on your AEMCA application form (your full name, including your middle name(s) and/or initial(s)).

Eligibility Information

College or Training Institution

Print the name of your College or Training Institution. Please include your campus location if applicable.

Date/Expected Date of graduation

Enter the date that you graduated from your College or Training Institution's approved Paramedic training program or the date that you expect to complete the program and graduate.

Examination Component(s)

Language

The AEMCA Theory Examination is available in both English and French. Please clearly indicate what language you would prefer directly on the application form.

Individuals who choose to write the AEMCA Theory Examination in French will have access to an English copy as well.

Location

Please indicate your first and second examination site choice(s) on the application form. Please note that the examination sites used are dependent on the number candidates that register for that site location. Every effort will be made to accommodate your preference, however please note that you may not be guaranteed your first choice. You will be notified of your site location by mail.

Special Needs

Applicants with special test-taking needs must indicate so on their application form. EHSB cannot accommodate late requests for special needs. If the request is granted, semi-private accommodations will be provided, as well as up to 30% additional writing time for each part of the exam.

Official confirmation of the candidate's special learning needs must be documented by their College or Training Institution's Special Needs Office or documented in a current letter from a doctor specializing in learning disabilities.

All documentation must accompany the application form in order for the applicant's request to be considered.

Documents Submitted

Please ensure that the registration fee of \$250.00 payable to the Minister of Finance by **certified cheque or money order** is enclosed with the completed Application Form. **Cash or personal cheques will not be accepted.**

Proof of successful completion of an approved Paramedic training program is required. Applicants need to either:

- ensure that their College or Training Institution has provided a letter bearing an official seal and original signature of the Head of Health Sciences or Program Coordinator confirming graduation, or
- provide an official transcript bearing the College seal and registrar's signature from an Ontario College or Training Institution showing them as a graduate of an approved program.

Renseignements sur le candidat

Inscrivez en lettres moulées votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone à domicile aux endroits indiqués. Indiquez un autre numéro de téléphone comme un numéro de cellulaire ou au travail si vous en avez un. Vous pouvez fournir votre adresse électronique pour faciliter au besoin les communications concernant votre demande et les renseignements sur l'examen.

Veillez noter que le nom qui figure sur votre certificat paraît tel qu'il figure sur la formule d'inscription à l'examen théorique de l'ambulancier paramédical de niveau avancé, soit votre nom complet, y compris votre deuxième prénom ou votre initiale.

Information d'admissibilité

Collège ou établissement de formation

Imprimez le nom de votre collège ou de votre établissement de formation. S.V.P. identifiez l'endroit du campus si applicable.

Date/Date anticipé pour l'obtention votre diplôme

Écrivez la date où vous avez été diplômé de votre programme de Soins ambulanciers paramédicaux ou la date où vous anticipez compléter le programme et obtenir votre diplôme.

Composantes de l'examen

Langue

L'examen théorique de PSMSU est disponible en anglais et en français. Veuillez indiquer votre langue de préférence directement sur le formulaire de demande.

Les personnes qui désirent s'inscrire à l'examen théorique de PSMSU en français disposeront aussi de copies d'examen en anglais.

Sites d'examens

Veillez indiquer vos 1^{er} et 2^e choix de sites sur le formulaire de demande. Soyez conscient que les sites d'examens utilisés dépendent sur le nombre de candidats qui sont inscrits pour chacun des sites. Nous nous efforcerons de respecter votre choix. Cependant, veuillez noter que nous ne pouvons pas vous garantir votre premier choix en raison du nombre restreint de places dans les sites. Nous vous informerons par la poste du choix du site.

Besoins particuliers

Les candidats qui éprouvent des besoins particuliers en rapport avec l'examen doivent l'indiquer sur leur demande d'inscription. La Direction des services de santé d'urgence n'est pas en mesure de répondre aux demandes tardives en ce qui concerne les besoins particuliers. Les candidats dont les demandes seront acceptées disposeront d'un espace semi-privé et de trente pour cent de plus de temps pour répondre à l'examen.

Le candidat ou la candidate doit fournir un document confirmant de façon officielle ses besoins particuliers en matière d'apprentissage. Ce document doit provenir du service des besoins particuliers du collège ou il peut s'agir d'une lettre récente d'un médecin spécialisé dans les troubles d'apprentissage.

La documentation doit accompagner le formulaire de demande du candidat pour qu'elle soit acceptée.

Documents soumis

Assurez-vous que les frais d'inscription de 250 \$, payables au ministre des Finances par **chèque certifié ou mandat bancaire** sont inclus avec le formulaire de demande d'inscription complété. Le paiement en **espèces et les chèques tirés sur un compte personnel sont refusés.**

Une attestation de réussite à un programme de formation des soins ambulanciers paramédicaux approuvé par le MSSLD est exigée. Les personnes qui posent leur candidature doivent répondre à une des exigences suivantes :

- s'assurer que leur collège ou leur établissement de formation ait fourni une lettre sur laquelle apparaît le sceau officiel de l'établissement en plus de la signature originale du doyen des Sciences de la santé ou du coordinateur du programme confirmant l'obtention du diplôme, ou
- fournir un relevé de notes officiel sur laquelle apparaît le sceau officiel du collège ou de l'établissement de formation, en plus de la signature originale du responsable du bureau du registraire d'un collège ou établissement de formation de l'Ontario autorisé à offrir le programme de formation des soins ambulanciers paramédicaux confirmant l'obtention du diplôme.

Proof of graduation must be received by EHSB no later than two (2) weeks prior to the examination date.

The requirement to provide proof of successful completion of an approved Paramedic program **does not apply** to Paramedic program graduates who have been previously registered for the AEMCA Theory Examination.

Proof of successful completion of an approved remedial course is required by candidates who have been unsuccessful three (3) times at the AEMCA Theory Examination or by candidates who have not successfully completed the AEMCA Theory Examination within twenty-four (24) months post graduation. Please see the Eligibility Policy below for further details.

Signature

Review your application form to ensure that all of the required fields have been completed and all printed information is legible. Please read, sign and date the application. Applications must be submitted to EHSB with an original signature, in ink.

Eligibility Policy

Candidates who either have successfully completed an Ontario Paramedic training program provided by an approved College or Training Institution or have been considered equivalent through the MOHLTC Equivalency Process, are eligible to write the MOHLTC AEMCA Theory Examination. The eligibility is provisional, based on the following two conditions:

1. Number of attempts at the examination

Eligibility is limited to a maximum of four (4) attempts at the examination. However, after three (3) unsuccessful attempts at the exam, the candidate must renew their eligibility by completing a remedial program through an approved Paramedic program. Candidates requiring a remedial program can either:

- Complete a formal program of remediation as arranged by an approved College/Training Institution, or
- Re-take a portion of a College/Training Institution program (requires pre-approval from EHSB).

Candidates who have renewed their eligibility through a remedial program are limited to one (1) further attempt at the examination.

Candidates who have been unsuccessful after four (4) attempts at the AEMCA Theory Examination would need to re-graduate from an approved Paramedic program in order to re-establish eligibility.

2. Time elapsed since graduation

Eligibility gained by either completing a Paramedic program, or by receiving equivalency status, is limited to twenty-four (24) months. Candidates who have not successfully completed the AEMCA Theory Examination within twenty-four (24) months must enroll in a remedial program in order to renew their eligibility.

The remedial program should include a practical component that meets the terminal objectives of the current, approved Paramedic program. If the remedial does not include this practical component, candidates will be required to undertake provincial testing in conjunction with the AEMCA Theory Examination.

Please note the following, which apply to both conditions (1 & 2) as listed above:

- Proof of remedial training should accompany the completed application form. However, if the remedial program will not be completed until after the deadline for applications, please call EHSB for direction at 416 327-7820.
- If you graduated from a Paramedic program prior to 1996, your remedial program must contain training on semi-automatic external defibrillation (S-AED) and the use of Symptom Relief medications.

L'attestation de l'obtention du diplôme doit être reçue par MSSLD, au moins deux (2) semaines avant la date de l'examen.

L'exigence de faire preuve de l'obtention d'un diplôme d'un programme de formation des soins ambulanciers paramédicaux approuvé par le MSSLD **ne s'applique pas** aux diplômés des programmes de Soins ambulanciers paramédicaux qui se sont déjà inscrits à l'examen théorique de PSMSU dans le passé.

L'attestation de réussite à un programme de rattrapage approuvé est exigée des candidats qui ont eu trois (3) échecs à l'examen théorique de PSMSU ou par les candidats qui ne réussissent pas l'examen théorique de PSMSU dans un délai de vingt-quatre (24) mois suite à l'obtention de leur diplôme. Veuillez s.v.p. vous référer à la Politique d'admissibilité qui suit pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Signature

Vérifier votre formulaire de demande afin d'assurer que tous les champs requis ont été complétés et que toute information imprimée est lisible. Veuillez s.v.p. relire, signer le formulaire de demande et y apposer la date. Les formulaires de demande soumis au MSSLD doivent avoir une signature originale, au stylo.

Politique d'admissibilité

Les candidats ou les candidates qui ont complété avec succès un programme de formation en soins ambulanciers paramédicaux de l'Ontario offert par un collège ou un institut de formation approuvé ou qui ont passé le processus d'équivalence du MSSLD, sont admissibles à l'examen provincial théorique PSMSU du MSSLD. L'admissibilité à subir l'examen est accordée provisoirement selon les critères suivants :

1. Nombre de tentatives à l'examen

L'admissibilité est limitée à un nombre maximal de quatre (4) tentatives pour réussir l'examen. Toutefois, après trois (3) échecs, le candidat devra renouveler son admissibilité en complétant un programme de rattrapage. Ce processus peut se faire en :

- complétant un programme officiel de rattrapage selon les dispositions prévues par un collège approuvé, ou
- en suivant de nouveau une partie d'un programme collégial (ce qui exige l'approbation préalable de la Direction des services de santé d'urgence).

Les candidats qui ont renouvelé leur admissibilité à travers un programme de rattrapage sont limités à un (1) autre essai à l'examen.

Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen théorique de PSMSU suite à quatre (4) essais devront reprendre avec succès un programme approuvé de Soins ambulanciers paramédicaux afin d'établir à nouveau leur admissibilité.

2. Délai écoulé depuis l'obtention du diplôme

L'admissibilité obtenue en ayant complété un programme de formation paramédicale ou en ayant fait établir une équivalence est limitée à vingt-quatre (24) mois. Les candidats qui ne réussissent pas l'examen théorique de PSMSU, dans le délai de vingt-quatre (24) mois, devront s'inscrire à un programme de rattrapage afin de renouveler leur admissibilité.

Le programme de rattrapage doit comporter un volet pratique qui satisfait aux exigences finales du programme de formation de soins ambulanciers paramédicaux actuel. Si le rattrapage ne comporte pas ce volet pratique, les candidats devront subir une évaluation provinciale conjointement avec l'examen théorique de PSMSU.

Veillez noter les points suivants qui s'appliquent aux conditions 1 et 2 ci-dessus :

- Une preuve de formation obtenue dans le cadre d'un programme de rattrapage doit accompagner la formule de demande remplie. Toutefois, dans le cas où le programme de rattrapage ne serait pas complété avant la date limite des demandes, veuillez appeler la Direction des services de santé d'urgence afin d'obtenir des directives au 416 327-7820.
- Si vous avez obtenu votre diplôme d'un programme de soins ambulanciers paramédicaux avant 1996, votre programme de rattrapage doit inclure la formation sur l'utilisation des médicaments de soulagement de symptômes (Symptom Relief medications) et sur le défibrillateur externe semi-automatique.

Reporting Changes

Changes in candidate information (address, telephone number, name changes, etc.) will **not** be taken over the phone. Applicants are required to send a letter to this office including the following:

1. Name
2. Old address / old name
3. New address / new name
4. AEMCA file number if known (e.g. 00-01234)
5. Signature

Confirmation of Exam Registration

Letters acknowledging receipt of applications and fees, as well as registration confirmation, date, time and place of the examination, will be mailed to candidates once EHSB has received proof of successful completion of an approved Paramedic training program or an approved remedial course as applicable.

Primary Care Paramedic Medical Directives

Some questions on the AEMCA Theory examination may relate to controlled acts or other advanced medical procedures. Questions for the Winter 2012 exam have been constructed based on the medical directives for Primary Care Paramedics, listed in Appendix 1 in the *Advanced Life Support Patient Care Standards*, version 2.1 June 2007. Commencing with the 2012 Summer exam, questions will be based on the PCP Core Medical Directives – Appendix 1, version 3.0 November 2011 of the *Advanced Life Support Patient Care Standards*.

You may wish to contact your College or Training Institution to obtain a copy of the Advanced Life Support Patient Care Standards for review. This document is also available for download at www.ambulance-transition.com in the “Library” section.

Requests for Withdrawals and Refunds

Applicants who are not eligible to write the AEMCA Theory Examination, or choose to withdraw from the examination, may apply for a partial refund. The onus is on the applicant to fill out and submit the AEMCA Theory Examination Withdrawal and Refund Application form. Please note that the registration fee **cannot** be held over to a subsequent examination round. The refund cheque will be mailed directly to you. The refund is calculated from the day the withdrawal form is received by EHSB.

- A refund of \$125.00 is calculated from the \$250.00 registration fee minus the \$125.00 administration fee.
- A refund of \$75.00 is calculated from the \$250.00 registration fee minus the \$125.00 administration fee and \$50.00 late fee.
- No refund is issued if the form is received more than 8 days after the examination date.

Refund Structure			
	Anytime prior to 14 days before the exam date	Between 14 days before and 8 days after the exam date	More than 8 days after the exam date
	\$125.00 Refund	\$75.00 Refund	No refund
Winter	Anytime prior to Feb. 1, 2012	Between Feb. 1 - Feb. 23, 2012	After Feb. 24, 2012
Summer	Anytime prior to May 30, 2012	Between May 30 – Jun. 21, 2012	After Jun. 22, 2012
Fall	Anytime prior to Sep. 26, 2012	Between Sep. 26 - Oct. 18, 2012	After Oct. 19, 2012

Modification des renseignements

Les renseignements portant sur les candidats (adresse, numéro de téléphone, nom ou autres) ne peuvent être modifiés au téléphone. Pour apporter une modification, les candidats sont priés de faire parvenir un avis (par la poste ou par télécopieur) à nos bureaux, en veillant à inclure :

1. Leur nom
2. L'ancienne adresse ou l'ancien nom
3. La nouvelle adresse ou le nouveau nom
4. Le numéro de dossier de préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence (ex. 00-01234)
5. La signature

Confirmation d'inscription à l'examen

Des lettres accusant réception des inscriptions et des paiements de frais, et confirmant l'inscription, la date, l'heure et le lieu de l'examen, seront expédiées aux candidat(e)s une fois que la Direction des services de santé d'urgence aura reçu la preuve que la personne a terminé avec succès un programme de formation en soins paramédicaux ou un cours correctif, le cas échéant.

Directives médicales pour les ambulanciers paramédicaux de premier niveau

Certaines questions de l'examen théorique pour les PSMSU peuvent porter sur des actes médicaux contrôlés ou sur d'autres interventions médicales de niveau avancé. Les questions de l'examen de l'hiver 2012 ont été préparées en fonction des directives médicales pour les ambulanciers paramédicaux de soins primaires, qui apparaissent à l'annexe 1 des Normes avancées de maintien de la vie d'un patient (Advanced Life Support Patient Care Standards version), version 2.1 de juin 2007. À compter de l'examen de l'été 2012, les questions seront fondées sur les directives médicales principales pour les APPN (PCP Core Medical Directives) – annexe A de la version 3.0 de novembre 2011 des Normes avancées de maintien de la vie d'un patient (Advanced Life Support Patient Care Standards).

Il se peut que vous souhaitiez contacter votre ordre ou votre établissement de formation pour obtenir un exemplaire des normes Advanced Life Support Patient Care Standards afin de les revoir. Ce document peut également être téléchargé (en anglais seulement) du site www.ambulance-transition.com (voir section "Library").

Demande de retrait et de remboursement

Les candidats qui ne sont pas admissibles à écrire l'examen théorique des préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence ou qui optent de se retirer de l'examen peuvent demander un remboursement partiel. Il incombe au candidat de remplir et de renvoyer la formule Examen théorique Préposé aux soins médicaux spécialisés d'urgence – Demande de retrait et de remboursement. Veuillez prendre note que les frais d'inscription ne peuvent pas être reportés à une session d'examen subséquente. Le chèque vous sera acheminé directement par la poste. Le remboursement est calculé dès la journée que le formulaire de Demande de retrait et de remboursement est reçu par MSSLD.

- Un remboursement de 125 \$ est calculé à partir du 250 \$ des frais d'inscription moins 125 \$ pour couvrir les frais d'administration.
- Un remboursement de 75 \$ est calculé à partir du 250 \$ des frais d'inscription moins 125 \$ pour couvrir les frais d'administration et 50 \$ pour les frais de retard.

Il n'y aura aucun remboursement si le formulaire est reçu plus de 8 jours après la date d'examen.

Structure du remboursement			
	14 jours avant la date de l'examen	Entre 14 jours avant et 8 jours après la date de l'examen	Plus de 8 jours après la date d'examen
	Remboursement 125 \$	Remboursement 75 \$	Aucun remboursement
Hiver	Avant le 1 fév. 2012	Entre le 1 fév. et le 23 fév. 2012	Après le 24 fév. 2012
Été	Avant le 30 mai 2012	Entre le 30 mai et le 21 juin 2012	Après le 22 juin 2012
Automne	Avant le 26 sep. 2012	Entre le 26 sep. et le 8 oct. 2012	Après le 19 oct. 2012

Notification of Results

Candidates will be notified by EHSB of their examination results no later than six (6) weeks after the examination date.

Candidates who are unsuccessful will be sent an application package for the next examination as well as an AEMCA Study Guide with sample questions along with their results.

Examination Review

All unsuccessful candidates of the AEMCA Theory Examination will receive a Feedback Report along with their Results Letter. This report identifies question types where improvement is required. This information is provided at no cost to the candidate, and will be useful should individuals choose to undertake remedial study.

Certificates

Certificates will be sent by courier to successful candidates. If you have a change in address or telephone number please notify EHSB in writing as soon as possible to ensure proper receipt of your certificate.

A replacement of your original certificate (if it is ever lost or damaged) can be obtained for a fee of \$60.00 or a replacement photocopy can be obtained for \$30.00. Please make your request in writing to EHSB and include a certified cheque or money order payable to the Minister of Finance. Please forward your letter and administration fee to EHSB at the address on the first page of this document.

Please note that the name that appears on your certificate will be exactly as you have recorded it on your AEMCA application form (your full name, including your middle name(s) and/or initial(s)).

Verification of Ontario Registration

Paramedics seeking employment in another province or jurisdiction and require verification of their PCP or ACP registration must submit a formal request to the Ministry. Most provinces have an official verification of registration form which the applicant submits to their regulatory body for completion. In the absence of an official verification form applicants will need to submit a written request authorizing EHSB to release this information. The administrative fee for processing each request is \$15.00 which must be provided in the form of a money order or certified cheque payable to the Minister of Finance. The form or letter must have the applicant's original signature. If submitting a request in the form of a letter, include the following information:

- name
- address
- telephone number
- file number (e.g. 00-01234)
- name of the individual/organization, province, territory or state requesting the information
- signature

In addition to the verification request and fee you must provide proof of employment history which should include the last two (2) years with an Ontario certified ambulance operator and proof of current certification from a regional base hospital. If you have not worked for a certified ambulance service or if you have not been employed in Ontario for more than two years please explain this in writing.

Forward all information including fee to the address located on the first page of this document.

Communication des résultats

Au plus tard six (6) semaines après la date de l'examen, les candidats recevront, de la Direction des services de santé d'urgence, la note obtenue à leur examen.

Les candidats ayant échoué l'examen recevront une trousse de demande pour l'examen suivant ainsi qu'un guide d'études de préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence comprenant des exemples de questions et de réponses.

Revue de l'examen

Tous les candidats ayant échoué l'examen théorique de préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence recevront, en plus de leur note, un rapport de performance. Ce rapport énumère les catégories de questions devant être approfondies. Ces renseignements, fournis gratuitement, seront utiles aux candidats désirant s'inscrire à une session de rattrapage.

Certificats

Les candidats ayant réussi l'examen recevront un certificat par messenger. Si votre adresse ou votre numéro de téléphone ont changé, veuillez en aviser par écrit la Direction des services de santé d'urgence le plus tôt possible afin d'assurer la réception adéquate de votre certificat.

Vous pouvez obtenir une copie originale de votre certificat (au cas de perte ou endommagement) pour 60\$; vous pouvez aussi obtenir une photocopie de votre certificat pour 30\$. Présentez votre demande par écrit aux MSSLD accompagnée d'un chèque certifié ou un mandat libellé à l'ordre du ministre des Finances. S.V.P. faire parvenir votre lettre et les frais d'administration au MSSLD à l'adresse indiquée à la première page du document.

Veuillez noter que le nom qui figure sur votre certificat paraît tel qu'il figure sur la formule d'inscription à l'examen théorique de préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence, soit votre nom complet, y compris votre deuxième prénom ou votre initiale.

Vérification de l'inscription en Ontario

Les ambulanciers paramédicaux qui cherchent un emploi dans une autre province ou collectivité publique et qui doivent faire vérifier leur accréditation comme ambulancier paramédical des soins primaires ou ambulancier paramédical de niveau avancé doivent présenter une demande officielle au ministère. La plupart des provinces possèdent un formulaire officiel de vérification de l'accréditation que les requérants peuvent présenter à leur organisme de réglementation pour qu'ils le remplissent. En l'absence d'un formulaire de vérification officiel, les requérants devront présenter une demande par écrit autorisant la Direction des services de santé d'urgence à transmettre ces renseignements. Les frais administratifs pour traiter chaque demande sont de 15 \$, sous la forme d'un mandat ou d'un chèque certifié payable au ministre des Finances. Le formulaire ou la lettre doit contenir la signature originale du requérant. Si la demande est faite par une lettre, veuillez inclure les renseignements suivants :

- le nom;
- l'adresse;
- le numéro de téléphone;
- le numéro de dossier (p. ex. 00-01234);
- le nom de la personne ou de l'organisme, de la province, du territoire ou de l'état qui demande les renseignements;
- la signature.

En plus de la demande de vérification et des frais d'administration, vous devez fournir une preuve de votre historique d'emploi qui devrait notamment comprendre les deux (2) dernières années auprès d'un exploitant d'ambulances reconnu et la preuve d'une accréditation actuelle auprès d'une base hospitalière régionale. Si vous n'avez pas travaillé pour un service d'ambulances reconnu ou n'avez pas été employé en Ontario pendant plus de deux ans, veuillez expliquer ceci par écrit.

Envoyez tous les renseignements ainsi que les droits à l'adresse donnée en première page du document.

The Emergency Health Services Branch is authorized to collect personal information contained on this form by virtue of it being necessary for proper administration of a lawfully authorized activity, that is, to determine the applicant's qualifications for approval to undertake the Advanced Emergency Medical Care Assistant (AEMCA) examination for certification as an AEMCA. The examination is authorized under Part III of Regulation 257/00 made under the *Ambulance Act*. For information concerning this collection contact: Manager, Education and Patient Care Standards, Emergency Health Services Branch, Ministry of Health and Long-Term Care, 5700 Yonge Street, 6th Floor, Toronto ON M2M 4K5, Tel: 416 327-7820.

- It is the candidate's responsibility to read and comply with the accompanying application package.
- All stipulated requirements must be fulfilled prior to established deadlines in order to ensure eligibility to challenge the examination.
- *Facsimile copies will not be accepted.*
- Please print clearly and in ink. Fields marked with an asterisk (*) are mandatory.

Please check (✓) the examination session of your choice and take note of the corresponding dates that apply to your session:

✓	Session	Exam Date	Applications accepted as of	Deadlines for submissions	Potential Sites
<input type="checkbox"/>	Winter	Feb. 15, 2012	Dec. 12, 2011	Jan. 13, 2012	Toronto, Thunder Bay, Sudbury
<input type="checkbox"/>	Summer	Jun. 13, 2012	Apr. 9, 2012	May 11, 2012	Toronto, Thunder Bay, Ottawa, Sudbury, London
<input type="checkbox"/>	Fall	Oct. 10, 2012	Aug. 6, 2012	Sep. 7, 2012	

New Candidate Repeat Candidate

AEMCA File Number					
0	0	-			

Date(s) of previous exams taken:					
yyyy	mm	yyyy	mm	yyyy	mm

Application Information

Last Name *	First Name *	Middle Name
-------------	--------------	-------------

Address		PO Box
Unit No.	Street No. *	Street Name *
City/Town *		Province *
Telephone No. *		Postal Code *
()	Alternate Telephone No.	Email Address
()		

Eligibility Information

Name of College or Training Institution *	Campus (if applicable)	Date/Expected date of graduation *
		yyyy mm

Examination Component(s)

Language *	Location *	Special Needs *
<input type="checkbox"/> English	First Choice *	<input type="checkbox"/> Yes (supporting documents must be enclosed)
<input type="checkbox"/> French	Second Choice	<input type="checkbox"/> No

Documents Submitted *

- Certified cheque or money order** payable to the **Minister of Finance** in the amount of **\$250.00.***
- Proof of successful completion of an approved Primary Care Paramedic Training Program.
- Proof of successful completion of an approved Remedial Course, if applicable.

Completed form must be mailed to:
Ministry of Health and Long-Term Care
Emergency Health Services Branch
Education and Patient Care Standards
5700 Yonge Street, 6th Floor
Toronto ON M2M 4K5

Signature

- A. This is to certify that I have read the application package and agree to comply with the policies as described.
- B. This is to certify that the information on this form is true, correct and complete to the best of my knowledge.
- C. I hereby permit Emergency Health Services Branch, Ministry of Health and Long-Term Care, and my Training Institution to exchange information pertaining to the MOHLTC AEMCA examination process. The information will be kept confidential and is for internal use of the Training Institution only.

Signature	Date (yyyy/mm/dd)
-----------	-------------------

La Direction des services de santé d'urgence a la compétence requise pour colliger les renseignements personnels figurant sur cette formule si cela s'avère nécessaire à la saine administration d'activités autorisées en vertu de la loi, c'est-à-dire en vue de vérifier les qualifications du candidat et lui permettre de suivre l'examen des préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence (PSMSU) dans le cadre de l'accréditation PSMSU. Cet examen est requis conformément la partie III, au règlement 257/00, élaboré en vertu de la *Loi sur les ambulances*. Pour de plus amples renseignements au sujet de la collecte des renseignements, communiquer avec le directeur des Normes des soins d'éducation et de patient, Direction des services de santé d'urgence, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, 5700, rue Yonge, 6^e étage, Toronto ON M2M 4K5, Tél. : 416 327-7820.

- Le candidat doit s'assurer de lire et de se conformer aux directives accompagnent cette formule.
- Toutes les exigences stipulées doivent être rencontrées avant la date limite pour assurer l'admissibilité à contester l'examen.
- *Les copies par télécopieur ne seront pas acceptées.*
- S.V.P. imprimez clairement en caractères moulés, au stylo. Il est obligatoire de compléter les fenêtres identifiées par un (*).

Cochez (✓) la session d'examen de votre choix et notez bien les dates qui correspondent à la session choisie :

✓	Session	Date de l'examen	Demande d'inscription acceptée à partir de	Date limite pour la soumission de la demande d'inscription	Potentiel Sites
<input type="checkbox"/>	Hiver	15 fév. 2012	12 déc. 2011	13 janv. 2012	Toronto, Thunder Bay, Sudbury
<input type="checkbox"/>	Été	13 juin 2012	9 avril 2012	11 mai 2012	Toronto, Thunder Bay, Ottawa, Sudbury, London
<input type="checkbox"/>	Automne	10 oct. 2012	6 août 2012	7 sep. 2012	

- Nouveau Candidate Candidate faisant de nouveau la demande

Numéro de la cote PSMSU						
0	0	-				

Dates des examens déjà pris :					
aaaa	mm	aaaa	mm	aaaa	mm

Renseignements sur le candidat

Nom de famille *		Prénom *		Second prénom
Adresse				Case postale
N° de bureau	Street No.*	Street Name*		
Ville*	Province*		Code postal *	
Numéro de téléphone *		Autre numéro de téléphone		Courriel
()		()		

Renseignements sur l'admissibilité

Nom du Collège ou établissement de formation *	Campus (le cas échéant)	Date de l'obtention de votre diplôme ou la date anticipé*	
		aaaa	mm

Composantes de l'examen

Langue *	Site*	Besoins particuliers *
<input type="checkbox"/> Anglais	Premier choix *	<input type="checkbox"/> Oui (Annexer obligatoirement les pièces justificatives) <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Français	Second choix	

Documents soumis*

<input type="checkbox"/> Un chèque certifié ou un mandat bancaire de 250 \$ à l'ordre du ministre des Finances.* <input type="checkbox"/> Preuve de réussite du programme de formation de soins ambulanciers paramédicaux. <input type="checkbox"/> Attestation de réussite à un programme de rattrapage approuvé.	Retourner la formule originale dûment remplie à l'adresse suivante : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Direction des services de santé d'urgence Normes des soins d'éducation et de patient 5700, rue Yonge, 6 ^e étage, Toronto ON M2M 4K5
---	---

Signature

- A. J'atteste que j'ai lu la trousse d'information et que je consens à me conformer aux règlements tels qu'ils y sont décrits.
 B. J'atteste, au meilleur de mes connaissances, que les renseignements contenus dans cette formule sont véridiques, corrects et complets.
 C. J'autorise la Direction des services de santé d'urgence, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et l'établissement d'enseignement où j'ai reçu ma formation de soins ambulanciers paramédicaux de transmettre des renseignements pertinents au passage de l'examen des préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ces renseignements seront traités en toute confidentialité et seront utilisés à l'interne, par l'établissement d'enseignement uniquement.

Signature	Date (aaaa/mm/jj)
-----------	-------------------

AEMCA Theory Examination Withdrawal and Refund Application 2012

The Emergency Health Services Branch is authorized to collect personal information contained on this form by virtue of it being necessary for proper administration of a lawfully authorized activity, that is, to determine the applicant's qualifications for approval to undertake the Advanced Emergency Medical Care Assistant (AEMCA) examination for certification as an AEMCA. The examination is authorized under Part III of Regulation 257/00 made under the Ambulance Act. For information concerning this collection contact: Manager, Education and Patient Care Standards, Emergency Health Services Branch, Ministry of Health and Long-Term Care, 5700 Yonge Street, 6th Floor, Toronto ON M2M 4K5, Tel: 416 327-7820.

Completed form must be mailed to:

 Ministry of Health and Long-Term Care
Emergency Health Services Branch
Education and Patient Care Standards
5700 Yonge Street, 6th Floor
Toronto ON M2M 4K5

AEMCA File Number

0	0	-					
---	---	---	--	--	--	--	--

Please print clearly in ink. Fields marked with an asterisk (*) are mandatory.

Application Information

Last Name *	First Name *	Middle Name
-------------	--------------	-------------

Unit No.	Street No. *	Street Name *	PO Box
----------	--------------	---------------	--------

City/Town *	Province *	Postal Code *
-------------	------------	---------------

Telephone No. * ()	Alternate Telephone No. ()	Email Address
------------------------	--------------------------------	---------------

Name of College or Training Institution *	Campus (if applicable)
---	------------------------

Reason for Withdrawal*

- did not graduate from program
- did not complete required remedial training
- other

Signature	Date (yyyy/mm/dd)
-----------	-------------------

	Refund Structure		
	Anytime prior to 14 days before the exam date	Between 14 days before and 8 days after the exam date	More than 8 days after the exam date
	\$125.00 Refund	\$75.00 Refund	No Refund
Winter	Anytime prior to Feb. 1, 2012	Between Feb. 1 - Feb. 23, 2012	After Feb. 24, 2012
Summer	Anytime prior to May 30, 2012	Between May 30 – Jun. 21, 2012	After Jun. 22, 2012
Fall	Anytime prior to Sep. 26, 2012	Between Sep. 26 - Oct. 18, 2012	After Oct. 19, 2012

Demande de retrait et de remboursement à l'examen théorique PSMSU 2012

La Direction des services de santé d'urgence a la compétence requise pour colliger les renseignements personnels figurant sur cette formule si cela s'avère nécessaire à la saine administration d'activités autorisées en vertu de la loi, c'est-à-dire en vue de vérifier les qualifications du candidat et lui permettre de suivre l'examen des préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence (PSMSU) dans le cadre de l'accréditation de préposé aux soins médicaux spécialisés d'urgence. Cet examen est requis conformément la partie III, au règlement 257/00, élaboré en vertu de la *Loi sur les ambulances*. Pour de plus amples renseignements au sujet de la collecte des renseignements, communiquer avec le directeur des Normes des soins d'éducation et de patient, Direction des services de santé d'urgence, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, 5700, rue Yonge, 6^e étage, Toronto ON M2M 4K5, Tél. : 416 327-7820.

Retourner la formule originale dûment remplie à l'adresse suivante :

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée,
Direction des services de santé d'urgence
Normes des soins d'éducation et de patient
5700, rue Yonge, 6^e étage
Toronto ON M2M 4K5

Numéro de la cote PSMSU

0	0	-					
---	---	---	--	--	--	--	--

Imprimez clairement en caractères moulés, au stylo. Il est obligatoire de compléter les fenêtres identifiées par un (*).

Renseignements sur le candidat

Nom de famille *		Prénom *		Second prénom	
Adresse					
N° de bureau	N° de la rue *	Nom de la rue *		Case postale	
Ville *			Province *		Code postal *
Numéro de téléphone *		Autre numéro de téléphone		Courriel	
()		()			
Nom du Collège ou établissement de formation *			Campus (le cas échéant)		

Motif du retrait*

- Je n'ai pas obtenu mon diplôme
- Je n'ai pas suivi la session de rattrapage nécessaire
- Autre

Signature	Date (aaaa/mm/jj)
-----------	-------------------

	Structure du remboursement		
	14 jours avant la date de l'examen	Entre 14 jours avant et 8 jours après la date de l'examen	Plus de 8 jours après la date d'examen
	Remboursement 125 \$	Remboursement 75 \$	Aucun remboursement
Hiver	Avant le 1 fév. 2012	Entre le 1 fév. et le 23 fév. 2012	Après le 24 fév. 2012
Été	Avant le 30 mai 2012	Entre le 30 mai et le 21 juin 2012	Après le 22 juin 2012
Automne	Avant le 26 sep. 2012	Entre le 26 sep. et le 8 oct. 2012	Après le 19 oct. 2012